



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

collèges et lycées

Question écrite n° 15961

Texte de la question

M. Daniel Feurtet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des collèges et lycées de la Seine-Saint-Denis. Les enseignants de ces établissements scolaires constatent, depuis plusieurs années, une détérioration du climat social qui nuit à leurs conditions de travail et à celles de leurs élèves : violence, échec scolaire, etc. Le plan de rattrapage et le plan pluriannuel annoncés par le Gouvernement vont permettre de dégager des moyens exceptionnels en faveur des élèves et des enseignants de la Seine-Saint-Denis. Ces mesures répondent à des besoins accumulés depuis de nombreuses années. Les responsables, les enseignants et les parents du lycée Mozart du Blanc-Mesnil souhaiteraient connaître les moyens dont ils vont bénéficier en sachant qu'ils ont défini certaines priorités qu'ils voudraient voir opérationnelles pour la rentrée 1998 : une baisse des effectifs dans les classes de seconde et l'allocation d'heures en plus pour la création de nouveaux postes d'enseignants dans les matières fondamentales. C'est pourquoi, il lui demande dans quels délais les établissements scolaires de Seine-Saint-Denis, et notamment le lycée Mozart du Blanc-Mesnil, seront informés du contenu des mesures qui seront prises en leur faveur afin de préparer au mieux la rentrée prochaine.

Texte de la réponse

La situation de la Seine-Saint-Denis est marquée par des difficultés dont le ministre a parfaitement pris la mesure. Il est maintenant décidé de mettre effectivement 3 000 emplois nouveaux au cours des trois rentrées prochaines dans ce département. Ces moyens sont, après discussion avec l'ensemble des partenaires, répartis dans les écoles, collèges et lycées du département de la Seine-Saint-Denis. C'est dans ce contexte que des mesures sont prises, établissement par établissement, par les autorités académiques en concertation avec les parties intéressées. Les décisions sont ensuite délibérées au sein des instances consultatives et un comité de suivi permanent, associant les élus, permet de les rendre transparentes. Pour ce qui concerne cette rentrée, les établissements ont reçu, avant les congés scolaires, notification des attributions qui leur sont ainsi allouées.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Feurtet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15961

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1998, page 3340

Réponse publiée le : 12 octobre 1998, page 5545